

Avis de vacance



Ville de Saint-Martin-d'Hères

Cadre d'emplois :

Adjoint technique

Quotité : Temps complet

Publication: interne/externe

Date de création

02/08/2016

Date de mise à jour

18/10/2019

Note de service

n°2019/88

EL/MN/VD/MC

Filière : Technique

Catégorie : C

Délai de dépôt des candidatures

Le vendredi 29 novembre 2019 inclus

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Services Techniques

AFFECTATION : Service Espaces Verts

Agent(e) technique des espaces verts

1. Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2ème ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique et solidaire, qui fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 400 000 habitants).

2. Missions du service

Le Service des Espaces Verts assure au quotidien l'entretien des espaces, jardins, parcs, squares, espaces privés de la ville (cours d'école), massifs en bord de voirie... Il propose un ensemble d'actions pour préserver l'environnement et développer la biodiversité urbaine.

3. Activités du poste

Sous l'autorité du chef de service, le jardinier doit :

Activités principales

- **Entretien général et création d'espaces verts** en fonction des qualités paysagères et écologiques des sites
- **Exécuter des chantiers**, selon les circonstances climatiques, techniques et matérielles : nettoyer, planter, désherber, travailler la terre, gérer les déchets produits sur le site, tondre, débroussailler, amender, ramasser les feuilles, tailler...
- **Entretien** des outils, engins spécifiques
- **Contrôle**, entretien et remplacement des végétaux mis en place dans les lieux communs du bâtiment Mairie : Entretien, arroser, repoter, surveiller, fertiliser, remplacer les végétaux d'intérieur
- **Réaliser** des aménagements paysagers

Activités complémentaires

- **Effectuer** des travaux de petite maçonnerie
- **Relever** les incidents et les dysfonctionnements et en alerter les responsables
- **Mise en place de carrés de jardins** dans les écoles.
- **Participation** aux manifestations exceptionnelles : marché aux fleurs, fêtes...
- **Animation d'ateliers** de jardinage avec la GUSP
- **Participation à l'accueil et à la formation** des stagiaires
- **Contrôle** des aires de jeux (nettoyage et vérification du bon fonctionnement)
- **Exploitation des abords de la voirie** en viabilité hivernale en fonction des priorités

4. Profil recherché

Sous la responsabilité du chef d'équipe du secteur et du chef de service « espaces verts » et au sein d'une équipe, vous réalisez l'ensemble des travaux de fleurissement et d'entretien des espaces verts sur le territoire. Sensible aux questions environnementales, vous contribuez à l'embellissement des espaces publics. Polyvalent et habitué au travail en extérieur, vous êtes amené à côtoyer les habitants.

Connaissances	Savoir faire
<ul style="list-style-type: none"> • Environnement territorial • Notions : Végétaux / Faune et flore / Botanique / Sols et substrats / Adventices, parasites, maladies végétales et traitements / Fertilisation / Croissance et formes végétales / Biodiversité • Petite maçonnerie, Utilisation des outils et engins : notions de base • Normes relatives aux aires de jeux • Bonne communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques de tonte et débroussaillage, de plantation, ramassage de feuilles, paillage, semis, désherbage (manuel et mécanique), de fertilisation, amendement, d'arrosage, de taille : saisonnières, douces, topiaires... • Appliquer des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail et en direction des usagers • Appliquer les règles de sécurité collectives et individuelles dans le cadre de l'utilisation des matériels, des outils et des produits • Rendre compte d'activité • techniques ou matériaux de déneigement dans le respect de l'environnement
Qualité	
<ul style="list-style-type: none"> • Sens du service public, • Esprit d'équipe, responsabilité dans le travail, être disponible • Aptitude au changement (de moyens et d'équipe), mobile • Être volontaire pour s'investir dans une formation pour suivre l'évolution des techniques 	

5. Conditions

Habitations	Conditions d'exercice particulières
<ul style="list-style-type: none"> • SST (2 par équipe) • Travail en hauteur • Grue auxiliaire de changement • Autorisations de conduites : tracteur, tondeuse auto-portée, minipelle, engins de chantiers, mini chargeur • Signalisation des chantiers fixes ou mobile sur la voie publique • Gestes et postures • Montage, utilisation, contrôle des échafaudages roulants • 	<ul style="list-style-type: none"> • Port d'EPI : dont gants, chaussures, masques, casques, bouchons, vêtements haute visibilité... • Déplacements sur les sites • Horaires d'hiver 7h30-12h/13h00-16h15 tous les jours (à titre indicatif) • Horaires d'été 6h00-13h00 tous les jours • Disponibilité en dehors des horaires habituels de travail sur la base du volontariat (événements exceptionnels, festifs, ateliers GUSP...). Activité obligatoire durant le temps de travail. • Déneigement : activité obligatoire durant le temps de travail / sur base du volontariat en dehors du temps de travail • Polyvalence selon les nécessités du service
Conditions de rémunération	Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités
<ul style="list-style-type: none"> • Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT) • Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès direct en catégorie C (filière technique) • Diplôme : CAPA, BEPA • Permis B

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)
- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les candidats intéressés par cet emploi voudront bien faire acte de candidature, (**lettre de motivation + CV obligatoire**) à : Monsieur Le Maire - Direction des Ressources Humaines- Service Développement Emploi et Compétences **par mail** secteur.recrutement@saintmartindheres.fr

(tampon)



Le Directeur Général des Services